

**COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE**

Division A

Groupe 5

**LE SOLDAT-CITOYEN**

*Origine d'un mythe républicain*

*dans la pensée philosophique et militaire des Lumières*

—

Mémoire de stratégie

—

**Chef d'escadron Randal ZBIENEN**

*Travail préparatoire à la présentation d'un **Diplôme d'Etudes Approfondies**  
« Méthodes de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art »  
de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes*

Janvier 2000

FICHE DE PRESENTATION DE MEMOIRE

1. L'idée de Soldat - Citoyen chez les philosophes et les penseurs militaires français des Lumières.
2. Chef d'escadron (Terre) ZBIENEN Randal
3. 15 février 2000
4. Division A
5. Travail préparatoire à la présentation d'un DEA « Méthodes de l'histoire, de l'archéologie et de l'histoire de l'art » de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
6. Il s'agit d'éclairer les origines, en France, de l'idée de soldat – citoyen dans la pensée des Lumières. Notamment, il conviendra de mesurer la part relative des considérations normatives et des facteurs stratégiques dans la formation de ce mythe républicain, qui a trouvé un commencement de réalisation sous la Révolution.
7. Mots clés : philosophie politique, stratégie, histoire militaire, nation, patrie, citoyen(s), milice, volontaire(s), Lumières, sociologie, guerre(s), Révolution.

## SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>2</b>
<b><u>PREMIERE PARTIE :</u></b>	
<b>Les rapports entre « constitution » militaire et « constitution » politique : le retour d'un idéal classique et l'apport de la pensée politique des lumières.</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 : Les sources.</b>	<b>6</b>
1. Les Anciens	7
2. Les Modernes	8
<b>Chapitre 2 : L'apport fondamental de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle.</b>	<b>10</b>
1. Idée de nation et patriotisme	10
2. Republicanisme et libéralisme	12
3. La guerre et la paix	13
<b><u>DEUXIEME PARTIE :</u></b>	
<b>Le soldat-citoyen : des principes et des systèmes.</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 1 : Le citoyen et le soldat.</b>	<b>15</b>
1. La défense du pays	15
2. L'institution militaire et l'éducation à la citoyenneté	19
3. « La conservation de la liberté publique [...] et le maintien des lois »	20
<b>Chapitre 2 : Les philosophes ou l'idéal républicain.</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre 3 : Guibert ou l'alibi stratégique.</b>	<b>25</b>
1. Les considérations stratégiques	25
2. La pensée de Guibert	26
<b>Chapitre 4 : Servan et Le Soldat-Citoyen.</b>	<b>29</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b>32</b>
<b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>	<b>34</b>

## **INTRODUCTION**

Il existe plusieurs « méthodes stratégiques »<sup>1</sup>. La plus classique reste l'approche historique. Apparue plus récemment, la méthode « réaliste » part de l'apparition de nouveaux systèmes d'armes pour envisager des tactiques, voire une stratégie, renouvelées. Ainsi, l'invention du char de bataille a suscité de nombreuses théories dans l'entre-deux-guerres dont les plus célèbres sont les œuvres de de Gaulle et surtout, de Guderian, qui, elles, ont été appliquées concrètement lors, notamment, de la campagne de France. Cette méthode a connu une nouvelle fortune avec l'apparition de l'arme nucléaire.

En comparaison de cette approche par les « systèmes d'armes », l'approche sociologique, en tant que telle, paraît pratiquement inexistante dans le foisonnement des publications à caractère stratégique. Un « système d'hommes », adapté à l'état de la société à un moment donné de son histoire, peut-il déterminer, ou au moins conduire à privilégier, une stratégie donnée ? Inversement, une stratégie particulière implique-t-elle nécessairement un type de recrutement déterminé ?

Certes, tous les stratégestes ont, plus ou moins, eu le souci du recrutement des armées, mais cette donnée n'est jamais apparue comme première, par rapport notamment aux progrès de l'armement. Ainsi, les plus pénétrants théoriciens, et notamment Clausewitz, ont pressenti la guerre des masses, mais, peut-être pensant plus en philosophes, ils se sont intéressés avant tout à l'essence de la guerre. Aussi, dans le même esprit, ont-ils subordonné strictement le recrutement à la politique. Il ne s'agit pour eux que d'un moyen parmi d'autres de la stratégie, le dernier mot restant à la direction supérieure de l'Etat. Certes, plus récemment, les approches culturalistes ont abordé la dimension sociologique de la stratégie, cependant, elles sont encore trop souvent confidentielles. Seule la polémologie, apparue à la fin de la deuxième guerre mondiale, a abordé le caractère fondamentalement sociologique de ce phénomène. Comme l'a deviné Montaigne, dans le Livre XXIII de ses *Essais*, la guerre est « la saignée de la République » : les polémologues ont établi que la permanence et l'universalité des conflits s'expliquent par leur « fonction sociale », au sens où l'entendait

Durkheim. Mais leur réflexion se limite à la prévention de cette tragédie. Ils n'envisagent évidemment pas les conséquences de cette approche sociologique sur la conduite de la guerre, c'est-à-dire sur la stratégie. Quant à la sociologie militaire, elle aussi apparue lors de la dernière guerre, elle étudie la société militaire et les relations entre l'institution militaire et la société civile. Si elle analyse en particulier les modes de recrutement, mais ce n'est pas son objet d'en déduire toutes les implications stratégiques.

C'est pourquoi, dans cette perspective, l'apport de la pensée des Lumières apparaît rétrospectivement fondamentale. Les philosophes et les penseurs militaires de l'époque ont certainement été les premiers à réfléchir en profondeur sur la relation essentielle qui lie une société à son système de défense. Il suffit de se référer au traité *De la Force publique* de Guibert pour s'en convaincre. En effet, le choix d'un type de recrutement dépend, évidemment, de considérations objectives (ressources démographiques, esprit de défense de la nation, coût économique, nécessités stratégiques ...), mais aussi, de considérations normatives politiques et idéologiques. Et ce choix influe lui-même sur la stratégie envisageable. Ainsi, dans le cas de la conscription qui prévaut encore en France, jusqu'en 2002, il semble que les considérations normatives tiennent une place toute particulière. Or ses thuriféraires ont, en effet, souvent défendu ce système au nom d'une certaine tradition culturelle héritée de la pensée philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution française.

Pourtant un système de milice nationale avait déjà été expérimenté sous l'Ancien Régime. Les rois avaient eu très tôt le droit de convoquer le ban et l'arrière ban, c'est-à-dire l'ensemble de la population, en cas de péril national grave. François I<sup>er</sup>, le 24 juillet 1534, et par la suite, Henry II, tentèrent de former des légions territoriales. François de la Noue a d'ailleurs évoqué dès 1580, l'idée d'une armée nationale. Le pouvoir royal recourut même à la levée en masse lorsque les Impériaux menacèrent Paris pendant la guerre de Trente Ans. Etendu tantôt à quelques généralités, tantôt à tout le royaume, tantôt aux seules paroisses rurales, ce procédé fut employé par Richelieu et Mazarin. Cet appel était facilité par la persistance d'institutions plus ou moins militaires ou paramilitaires héritées du Moyen-Age : compagnies de francs-archers et d'arquebusiers et milices bourgeoises. L'organisation évolua avec le besoin croissant en effectifs : Louvois recourut à une sorte de service national le 29 novembre 1688, en étendant à l'ensemble du royaume l'institution des milices provinciales, recrutées par un

---

<sup>1</sup> COUTAU-BEGARIE, Hervé. *Introduction à la stratégie*. Livre I. Chapitre IV. Section II.

système de tirage au sort. Ainsi, une trentaine de régiments de milice, soit environ 25000 hommes, prirent part à la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Mais dans la pensée de Louvois, ce système ne fut guère qu'un expédient, dont l'impopularité entraîna la suppression dès 1697. Réapparue en 1726, la milice connut des fortunes diverses au XVIII<sup>e</sup> siècle : les inégalités ne furent pas éliminées et un fossé se creusa avec les troupes de ligne, les troupes « réglées », composées d'engagés. Aussi, à la veille de la Révolution, cette institution fait-elle l'objet des plus vives critiques dans les cahiers de doléances.

En fait, la grande nouveauté du Siècle des Lumières réside dans l'idée de « soldat-citoyen » qui symbolise un type de relations idéal entre armée et société, entre « constitutions » militaires et politiques, pour reprendre un terme de l'époque. Certes, les philosophes se sont largement inspirés des Anciens, en particulier du système militaire de la Rome républicaine, mais ils ont essentiellement nourri leur réflexion des idées politiques nouvelles en vogue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'idéal de soldat-citoyen englobe des réalités diverses selon qu'il se veut une solution aux imperfections du système militaire de l'époque ou, au contraire, s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un projet politique. C'est pourquoi, l'étude des sources de cet idéal paraît particulièrement éclairante pour tenter de démêler l'écheveau complexe des liens entre stratégie et « système d'hommes ».

En effet, dès l'origine, deux séries de considérations s'imbriquèrent dans la formation de ce mythe : des considérations normatives (ou idéologiques) et des considérations stratégiques. Cette imbrication explique la complexité et le caractère passionnel, encore exacerbé par l'expérience révolutionnaire, de ce modèle.

## **PREMIERE PARTIE**

### **Les rapports entre « constitution » militaire et « constitution » politique : le retour d'un idéal classique et l'apport de la pensée politique des Lumières.**

Le soldat-citoyen demeure un idéal, presque un mythe, pour la plupart des intellectuels du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, quand ils énoncent cette idée, la référence à la République romaine est sous-jacente, dans le sens où cette période de l'histoire humaine apparaît comme un « Age d'or » à jamais révolu. Certains, même, comme Montesquieu dans *les Lettres Persanes* remontent à une société primitive utopique, à « l'état de nature », pour décrire un type de relations idéal entre institution militaire et institution politique. Cependant, la réflexion politique des Lumières va donner corps à ce type idéal et peu à peu se dessine une tentative de rationalisation des rapports entre armée et société en fin de siècle, juste avant la Révolution.

## Chapitre 1

### Les sources.

L'étude des sources apparaît comme fondamentale pour la compréhension de l'idéal de soldat-citoyen : elles en fournissent la justification et lui confère sa puissance d'évocation, car elles plongent au cœur de la tradition humaniste.

#### **1. Les Anciens :**

##### a. Platon et Aristote :

Dans leur union contre les Mèdes au v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les citoyens d'Athènes avaient fait preuve d'une supériorité indéniable. Citoyens-soldats au sens le plus pur du terme, par leur organisation même (élection et contrôle des stratèges), ils ont été loués par Périclès, en 429 avant Jésus-Christ, dans l'éloge vibrant des premiers morts de la guerre du Péloponnèse. Cet hommage, rapporté en des formules de marbre par Thucydide<sup>2</sup>, paraît être le premier discours véritablement patriotique. Ainsi, rien d'étonnant à ce que les problèmes de la défense de la cité aient été étudiés par les plus illustres des philosophes grecs : Platon et Aristote. Platon, le premier, dans *La République*, fonde l'idéal de soldat-citoyen sur l'obligation d'aide mutuelle entre les habitants d'une même cité, mais il en fait une caste isolée du reste de la population et toute entière vouée au culte des vertus démocratiques : la caste des « Gardiens » ne possédant rien, ni même femme et enfant, véritables « moines-soldats » de la cité. Comme le fait remarquer dans sa *Politique*<sup>3</sup>, Aristote, Platon ne précise pas si, en cas de périls graves, tous les citoyens doivent porter les armes.

Il est vrai qu'Aristote reste beaucoup plus pragmatique : dans sa description de l'Etat idéal, il souligne l'importance de l'esprit national<sup>4</sup> et de l'éducation militaire et physique de la jeunesse<sup>5</sup>. De même, le premier, il montre que la démocratie implique nécessairement une

---

<sup>2</sup> THUCYDIDE. *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*. « Dialogue des Méliens et des Athéniens ». Livre V.

<sup>3</sup> ARISTOTE. *Politique*. Livre II, chapitre 6.

<sup>4</sup> ARISTOTE. *Politique*. Livre VII, chapitre 7.

<sup>5</sup> ARISTOTE. *Politique*. Livre VII, chapitre 15.

défense par l'ensemble de ses citoyens en âge de combattre <sup>6</sup>. Cependant, les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ne font que très rarement référence aux penseurs grecs, peut-être parce que le cadre de la cité grecque semblait trop restreint et trop circonscrit historiquement, mais, en tout état de cause, ils ne peuvent les avoir ignorés. En revanche, il semble que l'idéal républicain de la Rome antique ait été une source plus féconde.

b. La Rome républicaine :

Dès la création des légions territoriales par François I<sup>er</sup> en 1534, Blaise de Montluc avait vanté « ce vray moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, comme faisoient le Romains, et de tenir son peuple aguerry » <sup>7</sup>. Ainsi, les écrits de Plutarque, Tite-Live et Cicéron, de même que l'étude de l'histoire, ont constitué une source inépuisable pour ceux qui au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont réfléchi sur les relations entre système militaire et système politique. Les titres de leurs œuvres sont d'ailleurs évocateurs ; il suffit de citer les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) de Montesquieu. De la même façon, « Rousseau est plein de Plutarque » <sup>8</sup>. Ainsi, dans ses *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, il souligne que « toutes les victoires des premiers Romains avaient été remportés par de braves citoyens », et de là, il vante les mérites d'une « bonne milice », d'une « véritable milice ».

Il faut également citer Guibert :

*J'admire [...] la politique des Romains dans leurs beaux jours ; lorsque je la vois fondée sur un plan fixe ; lorsque ce plan a pour base le patriotisme et la vertu [...] ; [j'admire] ses citoyens, fier du nom de leur patrie, et se croyant supérieurs aux rois qu'ils étaient accoutumés à vaincre.*<sup>9</sup>

Enfin, Servan, collaborateur de *l'Encyclopédie* et dont les idées sur le soldat-citoyen ont été reprises par les Révolutionnaires, fait référence à Rome dans le préambule de son ouvrage *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*.

Cependant, ce n'est là que quelques exemples parmi d'autres. En effet, au même titre qu'il y a une vogue d'anglomanie, la Rome républicaine est à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle : les intellectuels admirent l'équilibre de la société politique romaine, dont la cohésion est obtenue par la

---

<sup>6</sup> ARISTOTE. *La Politique*. Livre III.

<sup>7</sup> MONTLUC, Blaise de. *Commentaires*. Livre I.

<sup>8</sup> LEVY-BRUHL, Lucien.

<sup>9</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Discours préliminaire. I.

pratique de la vertu. En fait, ce siècle, encore profondément classique, semble fasciné par l'ordre (cf. Leibniz) : Rome, ses juristes et ses légionnaires patriotes et vertueux, répondent mieux à ses aspirations que la turbulente démocratie athénienne. On est encore très loin du Soldat de l'An II ...

## 2. Les Modernes :

Il est une autre catégorie de sources, plus récentes, qu'il faut citer : les Modernes et parmi eux, en particulier, Machiavel et Hobbes.

### a. Machiavel :

*Le Prince* et *L'Art de la guerre* sont étonnement modernes aux yeux des intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle : les « despotes éclairés », tels que Frédéric II de Prusse, s'en inspirent, mais aussi certains grands militaires comme le Maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*. En effet, Machiavel est non seulement un penseur politique de tout premier plan, mais également, le premier théoricien militaire de l'Europe moderne. A partir d'une prise de conscience encore diffuse de l'idée de nation (idée d'ailleurs très à la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle), il énonce le principe d'un nouveau type de rapports entre armée et politique. Après avoir établi qu'« il ne peut y avoir de bonnes lois sans de bonnes troupes et [que] ces deux éléments de la puissance politique ne vont jamais l'un sans l'autre », il montre la supériorité des milices nationales sur les troupes mercenaires des condottieri<sup>10</sup>. Il veut ainsi conférer une âme à l'armée en fondant son esprit sur la « vertu ». De même, dans *L'Art de la guerre*, il met en évidence les affinités entre la démocratie et l'infanterie nationale. Il part, d'ailleurs, de l'exemple romain, comme, plus tard, les philosophes des Lumières<sup>11</sup>. Enfin, il tente lui-même d'appliquer ses idées à Florence : par le biais de son *Discours sur l'organisation armée de l'Etat de Florence* de 1506, il contribue au recrutement de miliciens parmi les citoyens de 18 à 30 ans. Ceux qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ont abordé les enjeux d'une armée nationale ne pouvaient donc ignorer son œuvre.

---

<sup>10</sup> MACHIAVEL. *Le Prince*. Chapitres XII à XIV.

<sup>11</sup> MACHIAVEL. *Discours sur la première décade de Tite-Live*.

b. Hobbes :

Fondateur de la philosophie politique, Hobbes a exercé une influence certaine sur les intellectuels français du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'autant qu'on était en pleine vogue d'anglomanie. Ainsi Diderot a consacré tout un article au « hobbisme » dans l'*Encyclopédie*. Or Hobbes, qui a d'ailleurs donné en 1628, une traduction de l'*Histoire* de Thucydide a, lui aussi, énoncé, dans *Le Citoyen* et *Le Léviathan*, le rapport nécessaire qui existe entre la république et une armée nationale :

*Quand la défense de la République réclame l'aide simultanée de tous ceux qui sont aptes à porter les armes, chacun est obligé, car autrement, c'est en vain qu'a été instituée cette République qu'ils n'ont pas l'intention ou le courage de protéger.*<sup>12</sup>

Les philosophes ont du s'en souvenir.

Cependant, c'est bien l'émergence, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une réflexion politique nouvelle qui donne toute son ampleur à l'idée de soldat-citoyen.

---

<sup>12</sup> HOBBS. *Le Léviathan*.

## Chapitre 2

### L'apport fondamental de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs thèmes majeurs de la pensée philosophique du Siècle des Lumières ont contribué à modifier la conception des rapports entre armée et politique et à faire de l'idée de soldat-citoyen plus qu'un idéal diffus hérité des Anciens. En effet, l'émergence de l'idée de nation et le renouveau du patriotisme d'une part, le républicanisme et le libéralisme d'autre part, ont considérablement élargi la réflexion politico-militaire, déjà marquée par le pacifisme professé par la plupart des philosophes.

#### **1. Idée de nation et patriotisme :**

Si le sentiment patriotique remonte au XVI<sup>e</sup> siècle (cf. Joachim du Bellay), l'idée de nation, quant à elle, dans l'acception moderne du terme, reste historiquement liée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce mot – la nation –, à cause de son étymologie, a souvent servi à désigner n'importe quelle communauté de civilisation ou de culture (par exemple, au Moyen-Age, les étudiants de l'Université de Paris venant de certaines régions). C'est pourquoi, même de nos jours, il demeure assez difficile à définir. Les Anciens, grecs et romains, n'avaient aucune conscience de la nation : leur philosophie traitait de l'Etat-Cité ou de l'Etat universel, non pas de l'Etat national. Pris entre les structures féodales et l'idée de chrétienté, les philosophes du Moyen-Age ont, eux aussi, ignoré l'idée de nation. Ils ne font pas un usage notable du mot. Le XVI<sup>e</sup> siècle n'y est guère plus sensible : même lorsqu'il exhorte le prince de son choix à faire le salut de l'Italie, Machiavel parle des Italiens et des barbares, il parle de l'« universita degli uomini d'Italia » : ce n'est qu'une anticipation encore lointaine d'une prise de conscience nationale, plus inspirée par le souvenir de Rome que par le mythe moderne de nation.

En fait, l'idée nationale apparaît de façon massive dans la civilisation occidentale vers le XVIII<sup>e</sup> siècle et, singulièrement, à travers l'œuvre des philosophes français. Tout naturellement, ce siècle découvre l'existence de la nation à travers le thème de la patrie, progressivement élargi autour de ses connotations patriarcales, familiales ou dynastiques, et, ce qui est fondamental, peu à peu débarrassé d'elles. En effet, à partir de l'essor de la

communication, de la communion des valeurs, des normes, des croyances, des coutumes et des manières de vivre, suite logique de la « crise de conscience européenne »<sup>13</sup>, on est passé au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un consensus diffus à un sentiment de concorde spontanée, de bien commun. Ainsi, un vouloir politique commun s'est développé et a pris conscience de lui-même : c'est bien ce que Montesquieu appelle « l'esprit d'une nation »<sup>14</sup>. De plus, l'émergence de cette idée de nation a entraîné en retour un renouveau du patriotisme : il devient l'expression de l'adhésion au système de valeurs représenté par la nation à laquelle il appartient. Le patriotisme se débarrasse donc, d'un certain nombre de ses traits traditionnels (en particulier, l'attachement à la personne du roi) pour devenir consentement à la volonté nationale. A ce titre, il devient la valeur suprême du citoyen :

*L'amour [de la Patrie] fait tout son existence ; il ne voit que la Patrie ; il ne vit que pour elle : sitôt qu'il est seul, il est nul ; sitôt qu'il n'a plus de Patrie, il n'est plus ; et s'il n'est pas mort, il est pis.*<sup>15</sup>

Il faut d'ailleurs noter l'apparition du « P » majuscule. Ainsi, la laïcisation relative de la patrie, fondement traditionnel de l'esprit de défense, en rapport avec l'émergence de l'idée moderne de nation, modifie profondément la réflexion politico-militaire. Elle explique aussi la vogue que connaît les thèmes patriotiques dans le Tiers-Etat, car si la noblesse se montre assez indifférente (le Prince de Ligne considère la guerre comme un « jeu »), et les intellectuels, dans l'ensemble, réservés (Voltaire déplore que « pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes »<sup>16</sup>), il y a une véritable profusion de pièces populaires à caractère patriotique en fin de siècle.

En outre, ce phénomène est renforcé par le républicanisme et le libéralisme professés par les philosophes.

---

<sup>13</sup> HAZARD, Paul. *La crise de conscience européenne*.

<sup>14</sup> MONTESQUIEU. *L'Esprit des Lois*.

<sup>15</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Le Contrat social*.

<sup>16</sup> VOLTAIRE. *Dictionnaire philosophique*.

## 2. Républicanisme et libéralisme :

Il serait trop long de déterminer (si encore une réponse était possible) si c'est l'émergence d'une idée nationale qui a modifié la pensée politique de l'époque, ou si, au contraire, c'est la réflexion politique qui a engendré une prise de conscience de la nation. Il suffit de préciser l'étroite corrélation qui lie ces deux apports majeurs de la philosophie des Lumières. Ils sont d'ailleurs liés dans l'esprit même des penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, quand Montesquieu parle de vertu politique, il s'agit de « l'amour des lois et de la Patrie »<sup>17</sup>. De même, lorsque Rousseau pose les premiers termes du nationalisme, il le fait souvent par l'intermédiaire de l'amour de la patrie, « c'est-à-dire des lois et de la liberté »<sup>18</sup>. En effet, comme on l'a vu, la conscience nationale est à la fois prise de conscience d'une cohésion, d'une communion de mœurs et de valeurs, son expression en une volonté générale et l'affirmation volontaire du consentement de chaque individu. A partir de l'émergence de l'idée de nation, se posent donc, immédiatement, les problèmes de souveraineté nationale, caractère essentiel de la nation se transformant en Etat, de volonté générale, mais aussi, des droits et devoirs des citoyens. Ainsi se marque l'essence démocratique de l'idée de nation, ou au moins, son caractère républicain. Il n'est pas jusqu'à l'assimilation, indiquée par Rousseau, de la nation avec « les lois et la liberté » qui ne confirme cette adhérence de la nation avec le régime qui l'encadre. Aussi, la caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle est-elle le lien étroit qui s'est tissé entre le patriotisme et le républicanisme : la référence aux Romains paraît à ce titre, significative<sup>19</sup>. Ce n'est d'ailleurs, que sous la Révolution, que l'on passe vraiment d'un patriotisme d'inspiration républicaine à un patriotisme à caractère national.

Cependant, ce républicanisme est largement teinté de libéralisme. Ce siècle est celui des « Droits de l'Homme ». Ainsi, la réflexion sur les institutions se double d'une réflexion sur les droits et les devoirs du citoyen. Elle débouche tout naturellement, sur l'obligation de défense et le droit de porter les armes. Diderot résume la pensée des philosophes sur ce point dans l'*Encyclopédie*:

*Il faudrait que dans chaque condition, le citoyen eût deux habits, l'habit de son état et l'habit militaire.*

---

<sup>17</sup> MONTESQUIEU. *L'Esprit des Lois*.

<sup>18</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Le Contrat social*.

<sup>19</sup> Cf. Chancelier d'Aguesseau : *XIXe Mercuriale sur l'Amour de la Patrie*. Voir aussi, l'hymne « Mourir pour la Patrie c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie », extrait de l'opéra de Rouget de l'Isle, *Roland à Roncevaux*, qui est la traduction quasi littérale du vers d'Horace : « Dulce et decorum est pro patria mori ».

Avec l'émergence de la prise de conscience nationale et à travers les deux thèmes du libéralisme et du républicanisme, se dessine donc progressivement l'idée de soldat-citoyen dans le courant de pensée de la philosophie des Lumières. Ce thème détermine un nouveau type, plus rationnel, de rapport entre armée et société. En effet, la conception de société politique ayant évolué, il est normal que l'institution militaire soit repensée.

### 3. La guerre et la paix :

L'étude des thèmes idéologiques qui enveloppent l'idée du soldat-citoyen ne saurait être tout-à-fait complète, si on laisse dans l'ombre un autre aspect de la pensée des Lumières : la perception de la guerre et la paix dans les milieux intellectuels. Ce sujet, certes moins prégnant que les précédents, détermine cependant certains traits spécifiques de la relation entre institution militaire et institution politique, telle qu'elle est conçue au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce siècle se veut en effet, fraternel et cosmopolite. Voltaire se pare du titre de « citoyen du monde » ; les philosophes traversent l'Europe et le français devient la langue d'élection de tous les intellectuels européens, à tel point que l'Académie de Berlin propose en 1782 comme sujet un « Discours sur l'universalité de la langue française ». Aussi, la guerre est-elle honnie. Il suffit de relire *Candide* pour s'en convaincre. L'Abbé de Saint-Pierre a même écrit en 1713, un *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*.

Certes, les philosophes ne tombent pas dans l'angélisme : Voltaire montre un certain fatalisme, en particulier dans son *Dictionnaire philosophique*. Montesquieu (comme Mably) développe des conceptions utilitaristes; et Rousseau écrit un *Jugement sur la paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre* en 1760. Il est vrai que la guerre de Sept Ans a sérieusement réfréné les projets pacifistes et la tactique fait, à partir des années 1760, l'objet de discussions passionnées dans les salons. En fait, on s'oriente de plus en plus vers une théorie de l'équilibre, sorte de dissuasion avant la lettre, déjà prônée par Fénelon et reprise par Choiseul, fondée stratégiquement par Guibert dans sa *Défense du système de guerre moderne* (1779). Les intellectuels appuient aussi leurs espoirs sur la « vertu » des peuples : la chimie du principe de nationalité devrait garantir le cosmopolitisme et la solidarité entre les nations. Une armée vraiment nationale devrait assurer la paix en Europe car les troupes « réglées » (c'est-à-

dire de métier), comme le dit Rousseau, « ne sont bonnes [...] qu'à] attaquer et conquérir le voisin »<sup>20</sup>.

Le paradoxe de ce discours politico-militaire ne va que s'accroître en fin de siècle, quand chez les penseurs, l'idéal pacifiste et démocratique se conjugue avec l'exaltation des vertus patriotiques et guerrières, d'autant que le patriotisme du Tiers-Etat se fait de plus en plus agressif. Il annonce le nationalisme exacerbé de la Révolution et les thèmes contradictoires de la paix par la guerre et de « l'exportation de la liberté ».

En tout état de cause, ce pacifisme raisonné des philosophes éclaire un autre principe constitutif de l'idée de soldat-citoyen.

Ainsi, dans le prolongement de l'humanisme et marqués par les préoccupations de l'époque, les grands thèmes de la philosophie des Lumières ont permis d'affiner peu à peu ce mythe et, donc, ont justifié la promotion de certains modes de recrutement.

---

<sup>20</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le gouvernement de Pologne*.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **Le soldat-citoyen : des principes et des systèmes.**

Ainsi, à travers les thèmes de nation, de républicanisme, de libéralisme et de pacifisme, se dessinent peu à peu les devoirs et les droits du citoyen, en particulier, en matière de défense. Cependant, si le terme générique de « soldat-citoyen » détermine un type de relations idéal entre « constitution » militaire et « constitution » politique et quelques idées intangibles, il recouvre des réalités fort différentes selon les auteurs.

#### **Chapitre 1**

##### **Le citoyen et le soldat.**

Le soldat-citoyen implique trois idées majeures : la défense, bien sûr, mais aussi l'éducation à la citoyenneté et la sûreté intérieure des institutions de la république.

#### **1. La défense du pays :**

En premier lieu, le soldat-citoyen doit évidemment, assurer la défense de la nation et ce, mieux que tout autre, car il symbolise la volonté générale et son idéal est fondé sur l'idée républicaine de patrie. Il tient le rôle du « Gardien » de la « Cité nouvelle » de Platon. En effet, dans le jeu circulaire qui fait de chacun son propre maître tout en étant dans la dépendance mutuelle de tous les autres, et qui fait de l'Etat, le serviteur de chaque citoyen, en même temps que tous sont au service de l'Etat, il se crée une relation réciproque de service qui implique le peuple dans la défense du pays. D'autre part, les soldats-citoyens doivent garantir la paix par le jeu de la dissuasion vis-à-vis des puissants et par la règle de l'équilibre

raisonné vis-à-vis des autres peuples libres. C'est d'ailleurs ce que préconise Guibert dès le *Discours préliminaire* de son *Essai général de tactique*.

## 2. L'institution militaire et l'éducation à la citoyenneté :

L'institution militaire doit participer à l'éducation du citoyen, dans la paix, comme dans la guerre. En effet, dès le temps de paix, elle doit former des citoyens « savants, vertueux et robustes »<sup>21</sup>, selon les termes du libéralisme et de l'individualisme de l'époque, c'est-à-dire en développant leur esprit d'initiative et leurs qualités individuelles par la discipline corporelle. Ainsi, en fin de siècle, alors que l'esprit du temps méprisait la force :

*Il est aussi ridicule de tirer vanité de sa force que de n'être pas bossu*<sup>22</sup>

et encasernait les militaires, la condition physique redevient un objet d'éducation.

*Il faut créer les citoyens qu'on veut destiner à de grandes choses [...], des citoyens infatigables qui puissent compter sur eux-mêmes et avoir ce courage qui est le sentiment de ses propres forces, et sans lequel, on tire bien peu de parti des hommes.*<sup>23</sup>

A ce titre, le soldat-citoyen apparaît bien comme un type idéal d'homme nouveau.

Mais l'institution militaire doit également favoriser l'union des citoyens en développant leur esprit civique et leur obéissance. Ainsi, l'ancienne morale guerrière, faite de fougue et de combativité souveraine, et dont la noblesse d'épée, comme le Prince de Ligne, reste détentrice, doit laisser place à l'esprit militaire et civique tout entier d'obéissance et de dévouement. Aussi, en fin de siècle, l'armée apparaît-elle comme le laboratoire où sont mises au point les procédures d'éducation à la citoyenneté. Quand Dubois-Crancé déclare en 1789, que « chaque citoyen doit être soldat et chaque soldat un citoyen », alors qu'il n'y a pas encore de menace de guerre, il indique comment former un peuple car, comme l'a écrit Guibert, il faut forger un peuple maniable comme une armée. La frontière de l'état militaire se déconstruit donc, à l'intérieur d'une nouvelle pratique politique où le citoyen est, ni plus ni moins, un soldat de la République : il doit la défendre autant dans les moments les plus quotidiens de la vie que sur les champs de bataille ; toujours en alerte, dans la paix comme

---

<sup>21</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen*.

<sup>22</sup> ROUILLE D'ORFEUIL, Augustin. *Alambic Moral*.

<sup>23</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen*.

dans la guerre, car, « lorsqu'un pays est militaire, au premier signal, tous ses habitants sont ses défenseurs »<sup>24</sup>.

De plus, la guerre elle-même devient un moyen de réaliser la « transparence du social », comme le montre Jean-Jacques Rousseau, dans *Que la guerre naît de l'état social*. Non seulement, elle forge la sociabilité, mais l'Etat n'existe que dans la résolution de ses citoyens ; car ce n'est pas l'institution politique, mais bien le peuple qui fait la guerre. Ainsi, elle donne la mesure de la volonté générale en mettant le contrat social à l'épreuve. La cohésion du peuple et de l'Etat dans la guerre devient la meilleure preuve de la légitimité du régime.

### 3. « La conservation de la liberté publique [...] et le maintien des lois »<sup>25</sup> :

La « constitution » militaire, mesure de la puissance de l'Etat à l'extérieur, apparaît également, comme la mesure de la souveraineté en politique intérieure. Le soldat-citoyen, comme expression de la volonté générale, est garant du respect des institutions, car, comme l'écrit Voltaire :

*Ceux qui usurpèrent la puissance suprême depuis Sylla eurent toujours des troupes permanentes soudoyées de l'argent des citoyens [...] pour tenir les citoyens assujettis encore plus que subjugués les autres nations.*<sup>26</sup>

Et Rousseau ajoute :

*Les troupes réglées, peste et dépopulation de l'Europe, ne sont bonnes qu'à deux fins : ou pour attaquer et conquérir le voisin, ou pour enchaîner et asservir les citoyens.*<sup>27</sup>

Il est vrai qu'à l'époque, les soldats des troupes de ligne n'ont pas bonne presse : « Interdit aux chiens, aux filles et aux soldats ! » pouvait-on lire sur les pancartes marquant l'entrée des jardins publics.

Ces trois missions de l'armée nationale, telles que les conçoivent les philosophes des Lumières, correspondent bien à l'étymologie du mot « soldat-citoyen ». Elles ont été reprise

---

<sup>24</sup> MOHEAU. *Recherches et considérations sur la population de la France*.

<sup>25</sup> GUIBERT. *De la Force publique*.

<sup>26</sup> VOLTAIRE. *Dictionnaire philosophique*.

<sup>27</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*.

par tous les défenseurs d'une certaine idée de l'armée de la République<sup>28</sup>. Cependant, pour les penseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette réflexion politico-militaire n'aboutit pas forcément sur une armée de conscription universelle, ils en restent même, pour la plupart, fort loin. L'armée nationale, si elle est plébiscitée, demeure vague : faut-il recourir à une « levée en masse » en cas de périls nationaux graves ? Ou, à défaut de transformer les citoyens en soldats, faut-il faire des soldats des citoyens à part entière, ou même, des « laboureurs », comme le suggère Servan ? Ou faut-il encore avoir recours à un système mixte comme le défend Guibert ?

Les avis diffèrent, mais en fin de siècle, l'idée de soldat-citoyen devient quelque peu plus concrète avec, en particulier, les travaux de certains militaires, familiers des cercles philosophiques, comme le comte de Guibert ou Servan de Gerbey.

---

<sup>28</sup> Cf. JAURES, Jean. *L'armée nouvelle*.

## Chapitre 2

### Les philosophes ou l'idéal républicain.

Dans l'ensemble, les philosophes restent vagues quant à l'application de leurs idées sur le soldat-citoyen. On a vu que, s'ils attachent un intérêt tout philosophique à la « Patrie », ils rêvent trop d'une concorde universelle pour proposer une réforme cohérente de l'institution militaire. Tout au plus se limitent-ils à critiquer le système de l'époque et se réfèrent-ils à l'idéal de l'armée républicaine de la Rome antique.

Ainsi, Montesquieu remonte même à une société primitive utopique, à « l'état de nature », dans la lettre XII des *Lettres Persanes* pour illustrer le mythe du soldat-citoyen :

*Par leurs vertus, les nouveaux Troglodytes, heureux au dedans, triomphèrent de leurs ennemis du dehors.*

De même, dans les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, il se borne à souligner la supériorité du soldat républicain romain sur les troupes « réglées », qu'il considère comme « la plus vile partie de toutes les nations »<sup>29</sup>. Mais il n'en tire aucun enseignement concret ; pour lui, il s'agit d'une époque, heureuse certes, mais révolue.

Diderot et les Encyclopédistes ne vont guère plus loin. On leur doit cependant, l'une des premières formulations de l'idée de soldat-citoyen :

*Il faudrait que dans chaque condition, le citoyen eut deux habits, l'habit de son état et l'habit militaire.*<sup>30</sup>

Néanmoins, ils ne développent pas cette réflexion.

De même, Voltaire, le « citoyen du monde », est trop attaché au cosmopolitisme : s'il persifle, dans *Candide*, le racolage en vigueur à l'époque pour le recrutement, sa critique s'inscrit dans une pensée globalement antimilitariste et pacifiste. Il suffit pour s'en convaincre de se référer

---

<sup>29</sup> MONTESQUIEU. *Réflexion sur la Monarchie universelle*.

aux articles « Guerre » et « Patrie » de son *Dictionnaire philosophique*. Néanmoins, il faut lui reconnaître qu'il loue, quand même, Louis XIV pour avoir institué les milices

*qui sont la pépinière des armées, [et qui] contribuèrent à sauver la France dans les dernières campagnes du Maréchal de Villars et à la rendre victorieuse dans les campagnes de Louis XIV.*<sup>31</sup>

Ainsi, dans leur grande majorité, les intellectuels du XVIII<sup>e</sup> siècle en restent à une conception plutôt philosophique et abstraite de l'idéal républicain où l'armée nationale ne tient, somme toute, qu'une place très restreinte.

Seul Rousseau - même si ses idées sur la paix et la guerre font encore l'objet de controverses - donne un tour plus concret à la réflexion sur le soldat-citoyen, car il a étudié un projet de constitution pour la Pologne. En effet, dans le *Contrat social*, fondement de sa pensée politique, il appelle le peuple à fonder une communauté politique : ainsi, la nation se transforme en Etat par l'idée de souveraineté nationale qui doit être absolue. Aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, cette souveraineté reste « inaliénable », d'où l'exigence d'autonomie et d'indépendance nationale et le renforcement des sentiments patriotiques. En effet, la patrie n'est pas seulement pour Rousseau, le pays natal, mais elle est surtout les institutions et les lois. C'est pourquoi, le patriotisme, c'est-à-dire « l'amour des lois et de la liberté »<sup>32</sup>, constitue l'une des valeurs centrales de la pensée politique de Rousseau. En outre, comme il n'existe pas de patrie sans citoyen, il préconise une instruction civique qui développe le sentiment national<sup>33</sup>. En rejetant le patriotisme traditionnel et ses connotations patriarcales et dynastiques, il apparaît comme le père du sentiment national moderne : il annonce déjà le nationalisme du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. Cette prise de conscience du phénomène national amène tout naturellement, le philosophe de Genève à repenser les rapports qui unissent institution militaire et société politique. Ainsi, dans ses *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*, à partir de l'exemple romain, il préconise la création d'une milice nationale, par opposition aux troupes de ligne, anti-républicaines, « peste et dépopulation de l'Europe »<sup>34</sup> :

---

<sup>30</sup> DIDEROT. *Encyclopédie*.

<sup>31</sup> VOLTAIRE. *Le Siècle de Louis XIV*.

<sup>32</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Le Contrat social*.

<sup>33</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Projet de Constitution pour la Corse*.

<sup>34</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le gouvernement de Pologne*.

*L'Etat ne doit pas rester sans défense [...], mais ses véritables défenseurs sont ses membres. Tout citoyen doit être soldat par devoir, nul ne doit l'être par métier [...]. Survient-il une guerre étrangère, les citoyens marchent sans peine au combat : nul d'entre eux ne songe à fuir ; ils font leur devoir, mais sans passion pour la victoire. Ils savent plutôt mourir que vaincre.*<sup>35</sup>

Fière formule qui sera reprise par les Révolutionnaires (cf. *Le Chant du Départ*). Et, plus loin, il ajoute :

*Toutes les victoires des premiers Romains avaient été remportées par de braves citoyens. Une bonne milice, une véritable milice est seule capable de remplir cet objet [...]. Cette milice coûtera peu de choses à la République, sera toujours prête à la servir et la servira bien, parqu'enfin, l'on défend toujours mieux son bien que celui d'autrui.*<sup>36</sup>

En fait, il prône un système militaire semblable à celui de la Suisse, où il a résidé si longtemps.

En tout état de cause, Rousseau reste le seul parmi les philosophes de son temps à penser concrètement une nouvelle relation entre la politique et l'armée et, finalement, à préconiser un système particulier de recrutement : la milice.

---

<sup>35</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*.

<sup>36</sup> ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*.

## Chapitre 3

### Guibert ou l'alibi stratégique.

Vers la fin du siècle, le discours politico-militaire devient plus précis. Il est vrai que la défaite française de Rossbach face à la Prusse, en 1763, a réveillé les esprits, en entraînant un certain désarroi, et a exacerbé un état d'esprit guerrier et « revanchard », surtout dans la bourgeoisie. Mais le renouveau intellectuel vient, cette fois-ci, des militaires, en particulier du Comte Jacques Antoine Hippolyte de Guibert, jeune et brillant officier, qui s'est illustré au cours de la guerre de Sept Ans. A la différence des philosophes, Guibert ne part pas seulement de considérations normatives pour justifier une nouvelle conception des rapports entre système militaire et système politique. Il part aussi, en effet, de considérations objectives, des nécessités stratégiques, c'est-à-dire de la « Grande Tactique », selon la terminologie de l'époque.

#### **1. Les considérations stratégiques :**

La guerre de Sept Ans a modifié le discours tenu sur la guerre : on discute désormais, avec passion, dans les salons, de « l'ordre mince », de « l'ordre profond » et de « l'ordre oblique », qui avait permis à Frédéric II d'emporter la décision. Ainsi, cette guerre n'avait été qu'une succession de marches et de contre-marches sans véritables batailles décisives.

D'autre part, l'invention, en 1778, d'un fusil plus performant, la mise en place progressive, en fin de siècle, de l'artillerie Gribeauval (dont Guibert n'a peut-être pas vu toutes les implications), et l'application généralisée du principe divisionnaire ont fait de la tactique, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un art de plus en plus compliqué.

Si on exige toujours des soldats une obéissance sans faille, un nouveau type de combattant apparaît, vers 1760, sous l'impulsion du Maréchal de Broglie : le tirailleur. Ce dernier, dont l'emploi ne se généralisa pourtant, qu'au cours des guerres de la Révolution, combat en « ordre dispersé », en avant du front ou sur ses ailes, et il doit tirer en ajustant pour dégarnir le

front ennemi. Aussi exige-t-on de ce nouveau combattant un esprit de discipline et d'initiative développé, car il doit combattre de façon autonome et, souvent, sans ordre.

Par conséquent, à partir de ces innovations tactiques et techniques de la fin du siècle, se pose pour les penseurs militaires le problème de la motivation et de la discipline des soldats, et partant, de leur recrutement. Certains officiers, comme le Chevalier de Pommelles, déduisent de l'existence des milices la nécessité d'un système de conscription obligatoire. D'autres, en revanche, affirment que l'armée peut très bien devenir nationale sans avoir à recruter dans l'ensemble du corps social une masse de citoyen. Ils estiment que, par des réformes de structures, l'institution militaire peut se rapprocher de la nation.

Guibert, familiers des salons (il a connu d'ailleurs, une liaison amoureuse avec Mademoiselle de Lespinasse), et dont les thèses sont discutées dans les plus hautes sphères de la hiérarchie, domine ce puissant courant réformiste.

## 2. La pensée de Guibert :

Que dit Guibert dans son *Essai général de tactique*, paru à Leyde en 1770, son œuvre majeure, dédiée à « [sa] Patrie », précédée d'un *Discours préliminaire sur l'état actuel de la politique et de la science militaire en Europe* - d'ailleurs assez démarqué des *Considérations sur le Gouvernement de Pologne* de Rousseau - et qui se propose « d'élever [...] l'édifice immense d'une constitution, à la fois politique et militaire »<sup>37</sup>, dans laquelle nobles et roturiers, roi et sujets, se glorifieraient du titre de « citoyen » ?

D'abord, que la guerre reste « la première et la plus utile des profession ». Il s'oppose ainsi, aux philosophes utopistes et pacifistes. Certes, comme eux, son idéal réside dans le « bonheur » universel, mais ce bonheur ne peut être atteint que par la puissance, c'est-à-dire la dissuasion. Il rejette donc, le « blocage » de la bataille, qui fait des guerres au XVIII<sup>e</sup> siècle, des conflits sans fin et coûteux en vies humaines, sans pour autant de victoires décisives. Aussi prône-t-il une guerre de mouvement, de choc, plus intense, mais plus brève : il annonce

---

<sup>37</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Dédicace : « A ma Patrie ».

ainsi, l'émergence, sous la Révolution et sous l'Empire, du phénomène fondamental de la guerre « totale », qui a été théorisée, plus tard, par Clausewitz<sup>38</sup>.

Cependant, sa réflexion aboutit à une critique plus globale : les vices des conflits de l'époque sont dus à un mauvais gouvernement. En effet, sans indulgence pour les armées de son temps, il déclare :

*C'est la faiblesse de nos gouvernements qui rend nos constitutions militaires si imparfaites et si ruineuses [...]. C'est elle qui ne sachant [...] récompenser [les soldats] par l'honneur, les paie avec de l'or ; c'est elle qui ne pouvant compter sur le courage et la fidélité des peuples, parce que les peuples sont énervés et mécontents, fait acheter au dehors des milices stipendiaires [...], [composées] de vagabonds, d'étrangers, que l'inconstance ou la nécessité amène sous les drapeaux et que la discipline y retient.*<sup>39</sup>

Or il avait noté par ailleurs :

*Mais supposons qu'il s'élevât en Europe un peuple vigoureux, de génie, de moyens et de gouvernement ; un peuple qui joignit à des vertus austères, et à une milice nationale, un plan fixe d'agrandissement [...]. On verrait le peuple subjuguier ses voisins et renverser nos faibles constitutions, comme l'aiglon plie de frêles roseaux.*<sup>40</sup>

Tout le discours révolutionnaire de la nation en armes est déjà là, et non dans le texte d'un philosophe, mais dans celui d'un militaire des plus influents, qui est lu par toute l'Europe éclairée. Tout se passe comme si, pour Guibert, le rapport de relation idéal entre forme de guerre et forme politique, ne peut s'instituer que dans un régime démocratique, qui n'implique nullement, d'ailleurs, l'abolition de la monarchie :

*Dans la plupart des pays d'Europe, les intérêts du peuple et ceux du gouvernement sont trop séparés ; le patriotisme n'est qu'un mot ; les citoyens ne sont pas soldats ; les soldats ne sont pas citoyens.*<sup>41</sup>

Si la guerre reste l'affaire du soldat-citoyen, la politique devient nécessairement, celle du peuple. Aussi Guibert a-t-il la tentation d'inverser la relation de déterminant à déterminé entre politique et système militaire : on peut donc parler de « l'alibi stratégique »<sup>42</sup> d'une pensée politique plus globale.

---

<sup>38</sup> CLAUSEWITZ, Carl von. *Vom Kriege*.

<sup>39</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Discours préliminaire. I.

<sup>40</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Discours préliminaire. I.

<sup>41</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Discours préliminaire. I.

<sup>42</sup> POIRIER, Lucien. *Les voix de la stratégie*.

Mais Guibert ne veut pas d'une révolution politique, qui seule, pourtant, entraînerait une transformation radicale des rapports entre armée et système politique. Il se contente, et par là, il rejoint les philosophes, de regretter l'idéal de la République romaine, moins, d'ailleurs, pour libérer les individus de leur aliénation, que pour les associer dans un système politico-militaire équilibrée, dont la cohésion se fonde sur la vertu. D'autre part, son expérience décevante de la milice, pendant la guerre de Sept Ans (où elle perdit plus de 120000 hommes), et le fossé croissant qui sépare cette dernière des troupes de ligne, lui font rejeter ce type de recrutement. Aussi se borne-t-il à préconiser, pour rétablir la cohésion armée-nation, une réforme de la condition militaire - dans le but de disposer « au moins [de] troupes disciplinées et entraînées » - et un programme d'instruction militaire et civique pour la jeunesse. De toute façon, un système de conscription, ou de milice, fournirait des effectifs trop importants à son goût.

De plus, dans la *Défense du système de guerre moderne*, publiée en 1779, il revient sur un certain nombre de ses idées antérieures. En effet, il semble qu'il ait été effrayé par la guerre totale qu'il a entrevue dans son *Essai général de tactique*. Il défend donc, désormais, le système traditionnel de guerre limitée entre soldats professionnels, alors même que la Guerre d'Indépendance des Etats - Unis offre des perspectives nouvelles et va inspirer Lafayette, Berthier et Jourdan.

Il faut le dernier ouvrage, *De la Force publique*<sup>43</sup>, édité en 1790, pour que soient abordée dans son ensemble, l'organisation militaire et définis les divers systèmes de forces nécessaires et leurs rapports. Il préconise, en premier lieu, une armée régulière permanente, destinée à combattre l'ennemi « du dehors », recrutée essentiellement par enrôlements volontaires, stimulées par des mesures financières et sociales originales. Son pendant est une « milice nationale [qui] doit être universelle », recrutée, organisée et décentralisée dans les municipalités, et ayant pour mission, « au dedans », la « conservation de la liberté publique [...] et le maintien des lois »<sup>44</sup>. Le *Traité de la Force publique* devient plus un discours juridique et constitutionnelle que stratégique. « Le stratège devient homme d'Etat »<sup>45</sup>. Mais la double solution de Guibert n'a pas de suite immédiate. Pressés par la guerre, les hommes de la Révolution suivent plutôt, tout au moins au début, Servan de Gerbey.

---

<sup>43</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *De la Force publique considérée dans tous ses rapports*.

<sup>44</sup> GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *De la Force publique considérée dans tous ses rapports*.

<sup>45</sup> POIRIER, Lucien. *Les voix de la stratégie*

## Chapitre 4

### Servan et Le Soldat-Citoyen.

Militaire lui aussi, major au Régiment des grenadiers royaux de l'Ile-de-France en 1779, et philosophe - il collabore à l'Encyclopédie - , il fait la première synthèse des idées de son siècle sur un nouveau type de relations entre la « constitution » militaire et la « constitution » civile. Ainsi son ouvrage majeur, publié à Genève en 1780, porte un titre significatif : *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume.*

Après un préambule, où il fait le désormais classique éloge du système militaire de la Rome républicaine, il développe de manière très précise une vue originale sur l'armée telle qu'il la souhaite. Aussi, *Le Soldat-Citoyen* se compose-t-il de quatre *Livres* :

- Livre I : De la levée.
- Livre II : De la Subsistance.
- Livre III : De l'Emploi.
- Livre IV : De la Discipline.

C'est évidemment, dans le premier Livre, qu'il expose ses théories du recrutement selon « le grand principe qu'il faut que chaque citoyen concoure à la défense et à la sûreté de l'Etat »<sup>46</sup>. Ainsi, il préconise une sorte de service militaire universel d'une durée de huit années :

*[En cas de guerre], on croit que le meilleur et le plus juste des moyens pour suppléer à l'insuffisance des enrôlements libres serait l'obligation du service militaire pour tous les citoyens, sans distinction d'état, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de quarante ans*<sup>47</sup>. Mais il nuance cette exigence par un système de remplacement.

---

<sup>46</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*. Livre I, Chapitre IV, 2.

<sup>47</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*. Livre I.

Pour le temps de paix, il se range cependant, à l'avis de Guibert : le service national ne peut être un devoir qu'en cas de circonstances nationales graves. Il suggère pourtant, qu'il est nécessaire de revenir à un système de milice nationale. En effet, il justifie ce choix par l'argument désormais répandu du rôle d'éducation à la citoyenneté du système militaire. Car il s'agit bien de forger des « citoyens savants, vertueux et robustes »<sup>48</sup>; des « citoyens infatigables qui puissent compter sur eux-mêmes et avoir ce courage qui est le sentiment de ses propres forces, et sans lequel, on tire bien peu de partie des hommes »<sup>49</sup>.

Cependant, à défaut de pouvoir former une armée entièrement composée de citoyens-soldats, Servan affirme qu'il faut faire des soldats réguliers des citoyens à part entière. Par là, il expose une idée originale, dont on se souviendra après la conquête de l'Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle : le « soldat-laboureur ». En effet, paradoxalement, Servan envisage le militaire d'abord comme un homme de paix qui devrait, par son travail, mériter une place au sein de la société. Employé à des tâches utiles à la communauté, il serait comme l'enfant de la grande famille nationale, considéré comme un mineur qu'il faut éduquer. Pour le faire échapper à l'oisiveté des corps, il habite un manoir militaire, vaste atelier agricole, à partir duquel seraient entrepris les défrichements et la culture des terres nouvelles. Ce phalanstère serait aussi le lieu d'asile des vétérans et l'école des enfants de troupe. Agriculteurs, les soldats seraient également les ouvriers des grands chantiers d'intérêt national qui construiraient les routes, les digues et les canaux ... En même temps qu'ils les uniraient au peuple, ces travaux régénéreraient moralement les militaires qui apprendraient à reconnaître dans la société des « citoyens, des magistrats et des lois »<sup>50</sup>. Laboureurs, ils seraient eux-mêmes des citoyens avant d'être des soldats :

*L'emploi du soldat comme soldat serait facilité par l'endurance acquise et par la discipline librement consentie de ces travaux exercés par amour pour la Patrie.*<sup>51</sup>

Ainsi, comparable à l'état des autres Français, l'état militaire retrouverait sa dignité et serait plus facilement accepté en temps de guerre par tous les citoyens.

---

<sup>48</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*. Livre I.

<sup>49</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*. Livre I.

<sup>50</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense du royaume*. Livre I.

<sup>51</sup> SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la manière la plus avantageuse de pourvoir à la défense de la Patrie*. Livre I.

L'idée de soldat-laboureur avait déjà été entrevue par Montesquieu dans ses *Pensées*, mais on la retrouve vraiment dans les clubs jacobins sous la Constituante. Ainsi, un Jacobin de Melun écrit en 1791 :

*Le soldat passera alternativement des fonctions pacifistes au maniement des armes [...]. Il faut l'occuper une partie de l'année à des travaux publics.*

Aussi, malgré une pensée qui paraît aujourd'hui quelque peu simpliste et angélique, l'œuvre de Servan constitue-t-elle une bonne synthèse des idées de son temps. C'est peut-être pourquoi, il a été nommé deux fois – bien que très brièvement – ministre de la Guerre en mai et en août 1792.

## CONCLUSION

La Constituante sous l'impulsion du Tiers-Etat voulut passer d'une armée de métier à une armée nationale, mais la crainte d'une radicalisation lui fit adopter un compromis.

Cependant, la fuite du roi à Varennes accéléra l'évolution. Les volontaires issus de la Garde nationale formèrent la première armée de soldats-citoyens. On peut s'interroger si Servan, ministre de la Guerre à deux reprises en 1792, put mettre en œuvre certaines de ses idées sur le recrutement des armées.

En tout état de cause, ce sont les décrets de février et d'août 1793 qui, en instaurant la « levée en masse », allaient véritablement créer l'armée nationale. La loi Jourdan, en 1798, dont le préambule affirmait que « tout Français est soldat et se doit à la défense de la Patrie » allait faire du service militaire un principe fondamental du droit public français et une véritable tradition nationale (il suffit de se référer à l'introduction du Code du Service national, valide jusqu'à la fin de ce dernier en 2002).

Mais il est vrai qu'on entraînait alors, dans l'ère des guerres totales. En fait, on assiste, sous la Révolution française, à une radicalisation extrême des thèses des Lumières. Ainsi, l'idée de nation, qui devait chez les philosophes, assurer l'indépendance des peuples, allait dégénérer en nationalisme de plus en plus agressif. Les intellectuels, ni même les militaires, du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avaient désiré, ni même envisagé, de telles réformes. L'opinion publique, et notamment paysanne, n'était, d'ailleurs, guère acquise à cette nouvelle forme du recrutement des armées : la tragédie vendéenne en fut une des conséquences.

Il n'en demeure pas moins que le Siècle des Lumières, en France, marque une évolution sans précédent entre système politique et système militaire, à travers la formalisation du mythe du soldat-citoyen. Pressés par la guerre, les hommes de la Révolution ont opté pour le recrutement le plus étendu et le plus radical, forgeant pour presque deux siècles, l'idéal du « Soldat de l'An II », vainqueur des despotes à Valmy et combattant pour la liberté : mythe qui a connu un bel avenir, notamment sous l'impulsion des instituteurs de la III<sup>e</sup> République, qui l'ont véritablement diffusé dans l'opinion publique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

On peut se demander si la guerre n'avait pas été aux frontières, si les Révolutionnaires auraient opté pour un tel système. C'est pourquoi, il convient de relativiser la portée des considérations idéologiques dans le choix du type de recrutement. Dès l'origine, les considérations stratégiques objectives l'ont souvent emporté.

C'est, d'ailleurs, ce type de considérations qui ont entraîné la réforme décidée par le Président de la République en février 1996. Mais le mythe du soldat-citoyen était devenu si profond, si prégnant, en France, que cette réforme, bien tardive par rapport aux armées anglo-saxonnes, s'est heurtée à des réticences d'ordre idéologiques. Pourtant, quand on remonte à ceux qui ont forgé ce mythe, force est de constater qu'ils n'avaient pas déterminé un système de recrutement particulier, et notamment, l'idée soldat-citoyen ne signifiait en aucun cas pour eux le recours obligatoire à la conscription ...

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources :

ARISTOTE. *Politique*. Œuvres complètes. Traduction J. TRICOT. Paris : 1933 – 1962.

CICERON. *De la République*. Œuvres complètes. Paris : Les Belles Lettres, Collection des universités de France (G. BUDE).

CICERON. *Des lois*. Œuvres complètes. Paris : Les Belles Lettres, Collection des universités de France (G. BUDE).

HOBBS. *Le Citoyen*. 1640. Réédition : Paris, Flammarion, 1982.

HOBBS. *Le Léviathan*. 1651. Réédition : Paris, Sirey, 1971.

MACHIAVEL, Nicolas. *Le Prince*. 1513. Œuvres complètes. Traduction E. BARINCOU. Réédition : Paris, Gallimard, Collection de la Pléiade, 1982.

MACHIAVEL, Nicolas. *Discours sur la première décade de Tite-Live*. 1513 - 1520. Œuvres complètes. Traduction E. BARINCOU. Réédition : Paris, Gallimard, Collection de la Pléiade, 1982.

MACHIAVEL, Nicolas. *L'Art de la guerre*. 1521. Œuvres complètes.

Traduction E. BARINCOU. Réédition : Paris, Gallimard, Collection de la Pléiade, 1982.

MONTLUC, Blaise de. *Commentaires*. 1592. Réédition : Paris, Gallimard, 1981.

PLATON. *La République*. Œuvres complètes. Traduction L. ROBIN. Paris : Bibliothèque de la Pléiade, 1940 – 1942.

PLUTARQUE. *Œuvres morales*. Paris : Les Belles Lettres, Collection des universités de France, 1972 ...

PLUTARQUE. *Vies*. Paris : Les Belles Lettres, Collection des universités de France, 1957 – 1964.

TITE-LIVE. *Histoire romaine*. Paris : Les Belles Lettres, Collection des universités de France, 1943.

THUCYDIDE. *Histoire de la Guerre du Péloponnèse*. Réédition : Paris, R. Laffont, 1990.

### Philosophes :

DIDEROT (sous la direction de). *Encyclopédie*. Paris : 1751 – 1780.

MOHEAU, Jean-Baptiste. *Recherches et considérations sur la population de la France*.

Paris : Moutard, 1778.

MONTESQUIEU, Charles de. *Lettres Persanes*. 1721. Œuvres complètes. Réédition : Paris,

A. Masson, Nagel, 1950 - 1955.

MONTESQUIEU, Charles de. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. 1734. Œuvres complètes. Réédition : Paris, A. Masson, Nagel, 1950 -

1955.

MONTESQUIEU, Charles de. *Réflexion sur la Monarchie universelle*. Œuvres complètes.

Réédition : Paris, A. Masson, Nagel, 1950 - 1955.

MONTESQUIEU, Charles de. *De l'Esprit des Lois*. 1748. Réédition : Paris, R. Derathé,

Garnier, 1973.

MONTESQUIEU, Charles de. *Mes Pensées*. Œuvres complètes. Réédition : Paris, A. Masson,

Nagel, 1950 - 1955.

ROUILLE D'ORFEUIL, Augustin. *Alambic Moral*. Paris : 1773

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Le Contrat social*. Œuvres complètes. Réédition : Paris,

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*. Œuvres

complètes. Réédition : Paris,

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Jugement sur la paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre*.

Œuvres complètes. Réédition : Paris,

ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Projet de Constitution pour la Corse*. Œuvres complètes.

Réédition : Paris,

SAINT-PIERRE, Abbé de. *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Utrecht : 1713.

VOLTAIRE. *Candide*. Œuvres complètes. Réédition : Paris,

VOLTAIRE. *Dictionnaire philosophique*. Œuvres complètes. Réédition : Paris,

VOLTAIRE. *Le Siècle de Louis XIV*. Œuvres complètes. Réédition : Paris,

### Militaires :

CLAUSEWITZ, Carl von. *Vom Kriege*. Traduction Denise Naville. Réédition : Paris, Editions de Minuit, 1984.

AGUESSEAU, Henri François (Chancelier de France) . *Œuvres. Tome I*. Paris : 1759.

GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Essai général de tactique*. Leyde : 1770.

GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *Défense du système de guerre moderne ou Réfutation complète du système de M. M... de D...* [Mesnil-Durand]. Neuchâtel : 1779.

GUIBERT, Jacques Antoine Hippolyte. *De la Force publique considérée dans tous ses rapports*. Paris : 1790.

SAXE, Maurice de (Maréchal de France). *Mes Rêveries*. Paris : 1757.

SERVAN, Joseph. *Le Soldat-Citoyen ou Vues patriotiques sur la meilleure façon de pourvoir à la défense du royaume*. Neuchâtel : 1780.

#### Auteurs contemporains :

ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*. Paris : Calmann-Lévy, 1962.

AUVRAY, M. *L'âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire*. Paris : Editions de l'Aube, 1998.

BARROIS, Claude. *Psychanalyse du Guerrier*. Paris : Hachette, 1993.

BERTAUD, Jean-Pierre. *La Révolution armée : les soldats-citoyens et la Révolution française*. Paris : Robert-Laffont, 1979.

BERTAUD, Jean-Pierre. *Guerre et société de Louis XIV à Napoléon Ier*. Paris : Armand-Colin, 1998.

BOENE, Bernard (sous la direction de). *Conscription et Armée de métier*. Paris : 1991.

CHAGNIOT, Jean. *Le Chevalier de Folard. La Stratégie de l'incertitude*. Paris : Editions du Rocher, 1997.

CHARNAY, Jean-Pierre. *Comte de Guibert. Stratégiques*. Paris : L'Herne, Classiques de la stratégie, 1977.

CHARNAY, Jean-Pierre. *Lazare Carnot. Révolution et mathématiques*. Paris : L'Herne, Classiques de la stratégie, 1985.

CHEVALLIER, Jean. *Histoire de la pensée politique*. Paris : Payot, 1984.

DUVAL, Eugène Jean. *Regards sur la conscription : 1790-1997*. Paris : Fondation pour les Etudes de Défense, 1997.

FAIVRE, Maurice. *Les Nations Armées*. Paris : Economica, 1988.

GODECHOT, J. *La pensée révolutionnaire en France et en Europe, 1780 - 1799*. Paris : Colin, 1964.

HAZARD, Paul. *La crise de conscience européenne (1680 – 1715)*. Paris : Boivin, 1935.

JAURES, Jean. *L'armée nouvelle*. Paris : L'Humanité, 1915.

LACHOUQUE, Henry. *Aux Armes, Citoyens ! Les soldats de la Révolution*. Paris : Perrin, 1969.

LESTOCQUOY, Jean. *Histoire du patriotisme en France des origines à nos jours*. Paris : Albin-Michel, 1968.

LIVET, Georges. *Guerre et Paix de Machiavel à Hobbes*. Paris : Colin, collection U2, 1972.

MARITAIN, Jacques. *L'Homme et l'Etat*. Paris : PUF, 1953.

MEAD-EARL, E . *Les maîtres de la stratégie*. Tome I. Paris :Berger-Levrault,

MERLE, Marcel. *Pacifisme et internationalisme*. Paris : Colin, collection U2, 1966.

NICOLET, C . *L'idée républicaine en France*. Paris : Gallimard, NRF

PHILONENKO, Alexis. *Essai sur la philosophie de la guerre*. Paris : Librairie Jean Vrin, 1976.

POIRIER, Lucien. *Les voix de la stratégie : Guibert (1743 – 1790)*. Paris : Cahiers de la Fondation pour les Etudes de la Défense nationale (n° 8). Les Sept Epées, 1977.

TOUCHARD, Jean. *Histoire des idées politiques*. Paris : PUF, 1959.

VAISSE, Maurice (sous la direction de). *Aux armes Citoyens : Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*. Paris : Armand-Colin, 1998.

#### Archives :

Dossier militaire de Joseph SERVAN. Série : 7Yd. Service Historique de l'Armée de Terre.

Dossier militaire de Jacques Antoine Hippolyte (sous les prénoms François, Apoline) de Guibert. Série : 7Yd. Service Historique de l'Armée de Terre.